



WORLD ORGANISATION FOR ANIMAL HEALTH
Protecting animals, preserving our future

HR/COS2022/1

CONSULTATION DE FOURNISSEURS

**PRESTATIONS DE FORMATIONS LINGUISTIQUES (ANGLAIS ;
ESPAGNOL ; FLE) DES AGENTS DE L'OIE**

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE ANIMALE (OIE)

DATE DE LANCEMENT DE LA PUBLICATION : 14 MARS 2022

DATE LIMITE DE REMISE DES PLIS : 4 AVRIL 2022

Contact

Organisation mondiale de la santé animale (OIE)
12 Rue de Prony
F-75017 Paris
France

Point de contact OIE

Vincent Laurentin
Chef de l'Unité RH
+33 6 14 78 33 75
Email : v.laurentin_ext@oie.int

1. REGLEMENT DE LA CONSULTATION

1.1 OBJECTIF GENERAL

Cette consultation de fournisseurs est une invitation auprès de prestataires à soumettre une offre de formations linguistiques à destination des agents du siège parisien de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE).

Les formations attendues portent sur l'enseignement des 3 langues officielles de l'organisation (anglais, français, espagnol) sur le plan général, professionnel, scientifique et intensif ou semi-intensif. Ces formations seront adressées à des agents de niveau débutant, intermédiaire et avancé dans les trois langues.

Nous étudierons la possibilité d'étendre cette prestation à l'ensemble des 13 représentations régionales/sous-régionales réparties sur 5 continents.

Cette prestation devra comporter :

- Accompagnement à l'analyse de besoins de formation ;
- Ingénierie de formation en lien avec les besoins individuels et le contexte professionnel (apport et/ou conception de parcours, supports multimédias, outils et méthodologies pédagogiques adaptés) ;
- Mise en œuvre de la prestation de formation linguistique, dont obligatoirement dans les 3 langues officielles de l'OIE en Anglais, Espagnol et FLE (cours en groupe/individuel, présentiel/distanciel) ;
- Mise en place d'un suivi pédagogique et administratif en continu, rigoureux et transparent ;
- Evaluation de l'évolution du niveau et des acquis des apprenants ainsi que de l'efficacité pédagogique avec proposition d'amélioration et de suivi.

Les informations contenues dans cette consultation de fournisseurs sont fournies aux soumissionnaires afin qu'ils puissent préparer une offre en réponse. Toutefois, la transmission du dossier de consultation de fournisseurs aux soumissionnaires n'implique aucune obligation juridique de la part de l'OIE de confier les services à un soumissionnaire quelconque. L'OIE reste strictement indépendante de tout soumissionnaire et aucune des dispositions du dossier de consultation de fournisseurs ne peut être interprétée comme créant une quelconque relation contractuelle.

L'OIE n'est pas tenue d'accepter l'offre d'un soumissionnaire donné et se réserve le droit de ne pas poursuivre ou de mettre fin aux négociations avec un soumissionnaire, à tout moment avant la signature du contrat.

1.2 CONFIDENTIALITE

Sauf autorisation écrite contraire de l'OIE, toutes les informations, qu'elles soient divulguées directement ou indirectement, formellement ou informellement, par écrit, oralement ou par inspection visuelle, qui font partie de la procédure de consultation de fournisseurs ou qui sont fournies aux fins de celle-ci ou de toute modification de celle-ci, ne peuvent être divulguées, copiées, utilisées ou modifiées d'aucune manière et ne doivent être utilisées que dans le cadre de cette procédure.

Tous les renseignements reçus en réponse à cette initiative et qui sont désignés comme étant de propriété exclusive seront traités en conséquence. Les réponses ne seront pas retournées aux soumissionnaires.

1.3 PROCEDURE DE REPONSES

L'OIE se réserve le droit d'apporter des modifications non substantielles aux documents de consultation de fournisseurs. Dans le cas où l'OIE, soit à la demande d'un soumissionnaire, soit de sa propre initiative, introduit une modification des documents, tous les soumissionnaires ayant reçu la consultation de fournisseurs et indiqué leur intention de répondre en seront informés simultanément. L'OIE peut prolonger le délai de soumission des offres à tous les soumissionnaires afin de permettre aux soumissionnaires de tenir compte de ces changements.

1.4 LANGUE ET FRAIS DE REPONSE

L'ensemble des documents fournis par le soumissionnaire doit être rédigé en langue française et/ou anglaise.

Les soumissionnaires sont responsables de tous les frais et dépenses, y compris les honoraires professionnels, encourus dans le cadre de la préparation et de la soumission des réponses à la consultation de fournisseurs et, d'une manière générale, de leur participation à celui-ci.

1.5 CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les personnes physiques et morales ainsi que les consortiums (établis au préalable ou constitués spécifiquement pour la présente consultation) qui ont fourni une réponse conforme à la consultation de fournisseurs publiée peuvent se porter candidats.

Une personne ne peut pas soumettre plus d'une offre, qu'il s'agisse d'une personne physique ou morale ou d'un membre d'un consortium. Dans le cas où une même personne soumettrait plus d'une réponse, toutes les réponses auxquelles elle participe seront exclues du processus de sélection.

En participant à cette consultation de fournisseurs, le soumissionnaire déclare et garantit :

- qu'il n'est pas en état de faillite ou de liquidation judiciaire, ne fait pas l'objet d'une procédure de règlement judiciaire, n'a pas conclu d'arrangement avec ses créanciers, ne fait l'objet d'aucune procédure concernant ses activités commerciales, ou ne se trouve dans aucune situation analogue résultant d'une procédure prévue par les législations ou réglementations nationales;
- que ni le soumissionnaire ni une personne ayant un pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle sur elle ou un membre d'un de ses organes d'administration, de direction ou de surveillance n'a fait l'objet d'un jugement ayant autorité de chose jugée pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle, blanchiment d'argent, infractions liées à des activités terroristes, travail des enfants, traite des êtres humains, création ou exercice d'une société écran ou toute autre activité irrégulière ou illégale;
- que ni le soumissionnaire ni les personnes ayant un pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle sur lui n'ont commis de faute professionnelle, y compris de fausses déclarations ;
- qu'il respecte toutes ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale et des impôts conformément à la législation ou à la réglementation nationale du pays dans lequel il est établi.

Le soumissionnaire reconnaît et accepte que l'OIE se réserve le droit de vérifier les déclarations susmentionnées et de demander des informations complémentaires à sa satisfaction, et s'engage à fournir des preuves documentaires sur demande. Le soumissionnaire reconnaît en outre que la non-divulgence d'informations pertinentes ou une fausse déclaration peuvent entraîner sa disqualification de la procédure de consultation de fournisseurs, le retrait de toute proposition de contrat par l'OIE ou la résiliation avec effet immédiat du contrat s'il a déjà été attribué.

Les bases de données relatives aux exclusions financières, ci-dessous listées, seront consultées.

1. L'Union Européenne [EDES database | Commission européenne \(europa.eu\)](https://eodes.europa.eu/)
2. Nations Unies [United Nations Security Council Consolidated List | United Nations Security Council](https://www.un.org/press/docs/2011/20110911scsanc.htm) et <https://scsanctions.un.org/bpb6ben-all.html#alqaedaent>
3. France [Liste des gels - Gels des Avoirs - Direction Générale Du Trésor \(dgtresor.gouv.fr\)](http://dgtresor.gouv.fr)

Le recensement d'un soumissionnaire par l'une de ces bases de données pourra, conformément aux règles internes de l'OIE, entraîner l'exclusion du soumissionnaire.

1.6 CONFLITS D'INTERETS

Les soumissionnaires ne doivent en aucun cas contacter une personne employée par l'OIE ou représentant l'OIE concernant la procédure de consultation de fournisseurs autre que la ou les personnes mentionnées dans le présent document.

En participant à cette consultation de fournisseurs, tout soumissionnaire déclare et garantit que:

- Il n'a aucun conflit d'intérêts découlant d'intérêts économiques, d'affinités politiques ou nationales, de liens familiaux ou affectifs, ou de tout autre lien pertinent ou intérêt partagé en relation avec un contrat qui pourrait être conclu entre le soumissionnaire et l'OIE à la suite de la consultation de fournisseurs ;
- Il informera l'OIE, sans délai, de toute situation constituant un conflit d'intérêts ou pouvant donner lieu à un conflit d'intérêts ;
- Aucune offre de quelque nature que ce soit dont un avantage peut être tiré dans le cadre d'un contrat potentiel n'a été ou ne sera faite ;
- Il n'a pas accordé et n'accordera pas, n'a pas cherché et ne cherchera pas, n'a pas tenté et ne tentera pas d'obtenir, n'a pas accepté et n'acceptera aucun avantage, financier ou en nature, de quelque partie que ce soit, constituant une pratique illégale ou impliquant la corruption, directement ou indirectement, comme incitation ou récompense relative à l'attribution du marché ;
- Il n'a pas fait et ne fera pas de fausses déclarations, sciemment ou par négligence, en fournissant les informations demandées par l'OIE.

1.7 DUREE DE VALIDITE DE L'OFFRE

Les propositions seront valides pendant 100 jours après la date limite de soumission ou jusqu'à ce que les soumissionnaires aient été avisés du refus de leur offre.

1.8 ALLOTISSEMENT DU MARCHÉ

Le présent marché est alloté comme suit :

Lot(s)	Intitulé
Lot n°1	Formation Anglais
Lot n°2	Formation FLE
Lot n°3	Formation Espagnol

1.9 DUREE DU MARCHE

La durée du marché est d'un (1) an, renouvelable une fois. Le marché pourra donc couvrir une période globale de deux (2) ans. :

L'OIE a sa seule discrétion choisira de renouveler le contrat. En cas de non renouvellement, l'OIE notifiera sa décision à l'attributaire du contrat au minimum 3 mois avant l'arrivée du terme.

L'attributaire sera pour sa part engagé sur la période globale de deux (2) ans.

Première échéance attendue avant la fin du 1^{er} semestre 2022.

1.10 MONTANT DU MARCHE

Au cours de la durée du marché, l'OIE émettra des bons de commande au fur à mesure de ses besoins.

L'OIE ne s'engage sur aucun de montant de commande minimum.

Lot (s)	Montant minimum de commande annuelle	Montant maximum de commande annuelle
Lot n°1 Formation Anglais	sans	15.000 EUR
Lot n°2 Formation FLE	sans	24.000 EUR
Lot n°3 Formation Espagnol	sans	9.000 EUR
Montant total du marché 2022	sans	48.000 EUR

1.11 FACTURATION

L'échéancier de paiement suivant sera finalisé conjointement dans le Contrat, sur la base des prestations qui seront mises en place et des devis fournis à l'avance qui devront être validés par le Client.

Le paiement sera effectué à réception de la facture non contestée correspondante, qui doit être établie après la prestation de services. L'OIE procédera au paiement des factures non contestées dans les 45 jours suivant leur réception par virement bancaire ou par chèque.

2. INTRODUCTION

2.1 CONTEXTE

[L'OIE](#) est une organisation intergouvernementale créée en 1924 qui n'est soumise à aucune obligation légale relative au plan de formation, ni n'est liée à un Organisme OPCO, mais qui s'engage à développer les compétences de ses agents via des actions de formations ambitieuses annuelles et pluriannuelles.

L'OIE compte près de 230 collaborateurs représentant 64 nationalités différentes, répartis au siège de Paris (France) (60% des effectifs, soit environ 135 agents) et au sein des 13 représentations régionales/sous-régionales dans 13 pays sur 5 continents. La présence d'une large population d'experts internationaux parmi ses équipes exige la maîtrise d'un lexique scientifique et technique dans les 3 langues officielles de l'organisation : Français, Espagnol et Anglais.

L'organisation a récemment engagé son 7^e plan stratégique quinquennal qui reflète une volonté de transformation à la fois structurelle et culturelle, axée sur 5 piliers (voir schéma ci-dessous), dont les piliers 3 et 4 qui exigent une maîtrise des langues étrangères.



Depuis 2016, l'OIE propose des formations linguistiques à ses agents au siège dans les 3 langues officielles de l'organisation (Français, Espagnol, Anglais). Nous souhaitons à la fois optimiser cette offre et l'étendre à nos régions, afin qu'elle réponde au mieux aux enjeux de notre organisation listés ci-dessous.

A l'heure actuelle nous formons environ 50% des collaborateurs du siège.

OBJECTIFS

Les objectifs de l'OIE dans le cadre de cette consultation sont à la fois :

- Construire avec des prestataires de formation les piliers d'une relation durable et efficace qui permette de répondre aux spécificités des besoins de l'OIE ;
- Développer, renforcer les compétences linguistiques de nos collaborateurs et de nos équipes pour à la fois être plus efficaces auprès de nos partenaires étrangers et pour renforcer la qualité du dialogue et de la coopération interne ;
- Développer des sessions de formation linguistique dans les 3 langues officielles de l'OIE : Anglais, Français, Espagnol, qui soient en lien avec les problématiques quotidiennes professionnelles de nos collaborateurs ;
- Intégrer des pédagogies, des approches diversifiées de la formation adaptées à notre environnement (international, scientifique, à but non lucratif) et à un public très multiculturel ;
- Contribuer par les actions formations linguistiques à renforcer la cohésion interne et l'attractivité de l'OIE comme employeur ;
- Par cette approche, l'OIE souhaite désigner un modèle d'apprentissage qui met l'accent sur le développement des compétences dans un contexte professionnel exigeant ;
- Former idéalement chaque année 50% de nos effectifs siège ; avant d'envisager un second objectif (30% des effectifs groupe).

3. DESCRIPTION DES PRESTATIONS

- Formations linguistiques dans chacune des 3 langues officielles de l'OIE (Anglais, Français, Espagnol) ;
- Formations linguistiques basées sur les six niveaux du cadre européen de référence pour les langues (CECRL) ;
- Sessions en présentiel et distanciel ;
- Cours collectifs et particuliers ;
- Cours thématiques (expression en public, négociation, rédaction de documents techniques, etc.) et cours fondamentaux (vocabulaire, grammaire, basiques), parcours de formation en lien avec le contexte professionnel des apprenants ;

- Des supports, outils et méthodologies pédagogiques adaptés qui accompagneront et compléteront le parcours de formation.
- *Optionnel : formations certifiantes ou diplômantes.*

4. PLANNING DE MISE EN ŒUVRE

Les premières sessions sont attendues au cours du deuxième trimestre 2022 suite à un diagnostic des besoins, attentes et niveaux des collaborateurs de l'organisation.

Les groupes seront répartis en trois catégories de langues (Anglais, Français, Espagnol). Ils seront complétés et ajustés tout au long de l'année 2022 au fur et à mesure des arrivées de nouveaux collaborateurs et des besoins de formations qui émergeront au cours de l'année.

4.1 GOUVERNANCE

Point de contact du prestataire, qui validera les livrables :

- Vincent Laurentin, Manager de transition RH
- +33 (0) 6 14 78 33 75
- v.laurentin_ext@oie.int

4.2 APPROCHE METHODOLOGIQUE

Le prestataire de services utilisera les meilleures pratiques dans son domaine de compétence et se conformera à toutes les normes de travail pertinentes ainsi qu'aux obligations qui lui incombent en vertu des lois relatives à la protection des données à caractère personnel, y compris celles du règlement général sur la protection des données 2016/679 de l'Union européenne.

5. STRUCTURE DE LA PROPOSITION

5.1 PROPOSITION TECHNIQUE

5.1.1 Présentation du prestataire

Cette section devrait présenter succinctement le prestataire et fournir :

- Le nom de l'entité (et/ou du groupe si applicable) ;
- Structure légale ;
- Nombre de salariés ;
- Chiffre d'affaires (et éléments attestant de la solidité financière) ;
- Effectifs de formateurs permanents et non permanents ;
- Point de contact, numéro de téléphone et adresse email ;
- Description succincte de l'activité du prestataire (maximum 3 pages) ;
- Références clients ;
- Certifications éventuelles ;
- Partenaires éventuels.

5.1.2 Gestion et mise en œuvre

L'offre doit fournir des informations sur le mécanisme diagnostic, conception, mise en œuvre et suivi des prestations de formation. Les principales contraintes ainsi que les conditions préalables (temps, disponibilité des parties prenantes) devraient être identifiées. Un calendrier comprenant les différents jalons devra être fourni si pertinent.

La méthodologie générale de réalisation des prestations, les approches pédagogiques mais aussi les outils et ressources mis à disposition, le suivi pédagogique et administratif de la part du fournisseur ainsi que les mesures visant à assurer le respect des délais, le suivi des coûts, et le contrôle qualité (évaluation, feedback) devront être identifiés.

Il faudra également préciser les conditions d'annulation, reports, d'ajouts d'apprenants additionnels en cours de route ainsi que la plage horaire des cours de langues.

5.1.3 Equipe et profils

Cette section devrait identifier les profils professionnels (langues maîtrisées, expérience, diplôme et certifications, natifs ou non) des formateurs qui assureront la conception et la réalisation des prestations de formation.

Cette description doit inclure une justification de la constitution de l'équipe administratif et souligner clairement comment l'équipe, dans son ensemble, répond aux compétences requises pour fournir les services décrits, et fournir, pour chaque profil, une justification de son rôle dans le projet.

5.1.4 Facteurs de risque

Cette section devrait passer en revue les principales contraintes identifiées à cette étape, les risques potentiels pour la prestation et les exigences pour en assurer la réussite. Les conditions préalables que vous jugez importantes pour mener à bien le projet doivent être identifiées.

5.1.5 Informations supplémentaires

Cette section devrait inclure toute information supplémentaire non demandée par ailleurs dans cet appel à propositions que vous jugez importante. Les solutions innovantes ainsi que les "meilleures pratiques" pertinentes qui ne sont pas expressément mentionnées dans ce document doivent être fournies ici.

5.2 PROPOSITION FINANCIERE

La proposition financière doit être réalisée en euros, l'annexe n°2 (2a pour le lot 1, 2b pour lot 2, 3c pour le lot3) est à compléter par chaque soumissionnaire. **Seule cette annexe sera prise en compte pour l'analyse financière des offres.**

Cet appel ne comprend pas les frais de déplacement et d'hébergement.

6. PROCEDURE DE REPONSE ET DE SELECTION

6.1 PROCEDURE ET FORMAT DE REPONSE

Appel à propositions	14 mars 2022
Date limite de réception des propositions	4 avril 2022
Choix du prestataire	25 avril 2022

Les soumissionnaires intéressés à répondre à la présente consultation de fournisseurs sont priés d'en informer le point de contact. Tous les soumissionnaires ayant notifié leur volonté de répondre seront informés si l'OIE modifie l'une de ces dates.

Les offres des soumissionnaires peuvent être modifiées ou retirées avant la date limite de soumission par notification écrite adressée au point de contact de l'OIE. En cas de modification de l'offre une deuxième offre complète devra être soumise. En effet, la première offre soumise ne sera pas examinée.

Les offres sont à soumettre en français ou anglais, *préciser la taille maxi et le format (word, pdf, ppt)*, via le lien suivant :

[SOUSSIONNER ICI](#)

6.2 SELECTION DU PRESTATAIRE

L'OIE procédera à l'analyse du prestataire selon les critères suivants :

- Critère technique (60%) au regard des informations transmises (annexe 1 - offre technique):
 - Formateurs avec de l'expérience dans l'enseignement des langues dans le cadre professionnel (50%)
 - a. Expérience, qualification et diplômes/certifications des intervenants dans les formations linguistiques dans le cadre professionnel ;
 - b. Formateurs enseignant dans leur langue maternelle et diversité des accents ;
 - c. Expérience de sessions de formation avec des apprenants multiculturels ;
 - Ingénierie pédagogique et suivi administratif rigoureux (50%)
 - a. Conception d'approches pédagogiques sur-mesure basées sur les besoins et objectifs et adaptées à la réalité professionnelle des apprenants ; fournir deux exemples de parcours de formation en 3 ans pour :
 - i. un apprenant débutant en FLE (niveau A0) ;
 - ii. un apprenant de niveau intermédiaire en Anglais (niveau B1).
 - b. Suivi pédagogique et administratif complet avec les apprenants et l'OIE tout au long de la formation ;
 - c. Variété des supports pédagogiques, outils et autres ressources adaptés complémentaires à la formation linguistique.
- Critère financier (40%) sera apprécié au regard de l'annexe financière n°2 (2a pour le lot 1, 2b pour lot 2, 3c pour le lot3) à compléter.

L'OIE peut demander aux soumissionnaires de fournir des informations complémentaires nécessaires à l'évaluation de leur offre ; les soumissionnaires seront invités à répondre par écrit.

Les soumissionnaires seront informés par courrier électronique des résultats du processus de sélection.

6.3 ANNEXES

- Annexe n°1 : Cadre de la proposition technique
- Annexe n°2 : Proposition financière (à retourner complétée et signée)
 - Annexe 2a pour le lot n°1 (Anglais)
 - Annexe 2b pour le lot n°2 (FLE)
 - Annexe 2c pour le lot n°3 (Espagnol)
- Annexe n°3 : déclaration d'intégrité à compléter et signer.